

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – MOTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	24.06.2014	09:22	14.137	DFS	
Annule et remplace					

Auteur(s): Carol Gehringer	Liée à: (Facultatif) ad
Titre: Promotion de la santé dans les institutions de la petite enfance	
Contenu:	
<p>Nous nous réjouissons du nouveau Département de l'éducation et de la famille</p> <p>Étant donné la nouvelle commission de l'école obligatoire et la réflexion qu'elle mène entre autre autour de la réorganisation de la médecine scolaire et du développement des cercles scolaires, nous aspirons à une prise en considération d'une collaboration avec les institutions de la petite enfance.</p>	
Développement (obligatoire):	
<p>La médecine scolaire travaillant avec des spécialistes, tels que psychologues, assistants scolaires, psychomotriciens, orthophonistes et logopédistes, nous demandons au Conseil d'État d'y inclure la réflexion pour créer une bonne, mais simple, collaboration avec les institutions de la petite enfance.</p> <p>La petite enfance est le socle des écoliers, leurs racines. Cette demande s'inscrit dans un processus de promotion et de prévention, qui valoriserait les compétences des éducateurs à déceler les difficultés d'un enfant. En effet, une prise en charge précoce de ces dernières permet une correction pour aisée et évite le développement d'un vrai problème. Par le biais d'une bonne collaboration et avec peu de moyen, nous pouvons éviter qu'une mauvaise habitude ne s'installe à tout jamais. Entre autres, les coûts d'orthophonie devraient être pris en considération.</p> <p>Il nous semble que la collaboration avec les institutions de la petite enfance devrait être favorablement considérée.</p>	
Position du Conseil d'Etat:	
<p>Le Conseil d'Etat propose de rejeter la motion pour les motifs suivants :</p> <p>Le DEF et le DFS travaillent à une réforme de la médecine scolaire et le Conseil d'Etat, avant d'étendre le dispositif (préscolaire ou secondaire 2), donne la priorité à cette modernisation de l'existant, soit de la santé scolaire au niveau école obligatoire.</p> <p>Le secteur préscolaire n'est pas pour autant négligé. Des programmes favorisant la santé et la détection de difficultés à ce niveau existent. Des conseils sont aussi dispensés dans les crèches par les infirmières puéricultrices de la Croix-Rouge.</p> <p>Enfin, les systèmes financiers de l'école obligatoire et du préscolaire ne sont pas les mêmes et l'extension de la santé scolaire au niveau préscolaire imposerait de nouvelles modalités de financement.</p>	

